

# De quoi ai-je **BESOIN** pour ma **NOUVELLE MAISON**

## Règlement sur les maison



Ce document d'adresse aux citoyens et futurs citoyens qui souhaitent construire une nouvelle résidence. L'une des premières étapes d'une construction neuve est la demande de permis de construction pour votre nouvelle résidence.

La construction d'un nouveau bâtiment principal nécessite également une installation septique, un accès à ;a voie publique et un raccordement au réseau d'aqueduc. Ce sont des opérations qui demandent la collaboration entre le citoyen et la municipalité.

Vous devez donc vous prouver un permis de :

### ♣ **Construction** où on vous demandera :

- ♣ Les titres de propriété ou de localisation du site
- ♣ Le nom et prénom, l'adresse ainsi que le numéro de téléphone du demandeur
- ♣ Les plans détaillés de la nouvelle construction
- ♣ Un plan de localisation avec l'identification des limites de lots
- ♣ Un plan officiel du cadastre du terrain avec indication et description des servitudes
- ♣ Un plan de drainage des eaux de surface (s'il y a lieu)
- ♣ Le nom et les coordonnées de l'entrepreneur des travaux



### ♣ **Fosse Septique** où vous aurez besoin de :

- ♣ Donner une copie des plans de votre fosse septique
- ♣ Une analyse de sol du terrain récepteur
- ♣ Un plan à l'échelle du système d'évacuation et de traitement des eaux usées en précisant son emplacement sur le terrain par rapport aux limites de lot et aux autres bâtiments
- ♣ Une attestation du professionnel qui effectue l'étude de sol et de celui qui effectue les travaux

### ♣ **Accès au réseau routier** où vous aller vous négocier une entente avec la voirie